

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 29 novembre 2019 à 20h sous la présidence de Monsieur Seytre Yves, maire de la commune de Saint Julien Molhesabate.

Avant de débiter l'ordre du jour, les conseillers municipaux approuvent le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 04 octobre 2019 et nomment Elodie Legat secrétaire de la présente séance.

présents : Yves Seytre, Gilles Cibert, Maurice Blanc, Laura Trescarte, Paul Aulagnon, Mireille Bousquet, Raymond Gouit, Elodie Legat, Marielle Pauchon, Yvonne Garnier

absente : Maryse Chenet absente a donné pouvoir écrit à Marielle Pauchon pour tous les votes de la séance.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour la modification de l'ordre de passage des sujets et l'étude d'un nouveau sujet : le chemin d'accès à la maison du Felletin en vue du projet de la création d'un établissement d'accueil de classes vertes par les propriétaires. Cette modification de l'ordre du jour est adoptée par le conseil.

POINT SUR L'ENTRETIEN ET LE DENEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Mr le Maire a tenu à faire une mise au point.

La voirie communale est constituée, d'une part, des routes communales et, d'autre part, des chemins ruraux.

Pour les deux, ce sont des voies publiques, c'est-à-dire accessibles à tout le monde, personnes à pied ou véhicules adaptés à leurs caractéristiques (largeur, type du revêtement, etc...). Des restrictions de circulation peuvent être décidées par la commune, notamment pour motif de sécurité.

Les routes communales ont été définies à la suite d'une enquête publique, puis ont été validées par un arrêté préfectoral et sont repérées sur un plan précis déposé en préfecture. En grande partie, ces routes sont goudronnées. Elles appartiennent au patrimoine de la commune, à la différence des routes départementales qui, bien que traversant la commune, le bourg et les hameaux, appartiennent au Département qui en assure le maintien en état.

La commune a pour obligation de maintenir les routes communales en état acceptable de circulation, de veiller notamment à l'aspect sécurité, et d'effectuer le déneigement ou le gravillonnage, suivant les conditions climatiques et les besoins.

Les chemins ruraux sont repérés sur le cadastre. Ce sont, le plus souvent, des chemins utilisés depuis leur création pour une vocation agricole (accès à des terres agricoles ou à des fermes, qui pour ces dernières ont pu évoluer en tant qu'habitations seulement et désormais sans exploitation agricole) ou pour l'exploitation forestière.

Ces chemins sont parfois difficiles d'accès aux voitures de tourisme. Ils appartiennent au patrimoine de la commune. **La commune n'a aucune obligation** d'assurer l'entretien de ces chemins ni le déneigement.

Et elle ne le fait pas. Car s'il devait y avoir une dérogation à cette position pour certains, ce serait injuste de ne pas le faire pour tous, d'une part, (et la commune serait incapable de le faire pour tous), et d'autre part, la loi indique que, dès lors que la commune s'engage dans des travaux d'entretien des chemins ruraux, cela devient une obligation pour elle de le faire de façon continue.

Par ailleurs, un chemin rural qui conduit à une habitation, anciennement ferme exploitée, ne bénéficie pas de facto d'une obligation d'entretien par la commune du fait de l'évolution du bâtiment.

Par exception fondée **objectivement** et étant la conséquence de circonstances elles-mêmes exceptionnelles (importants ravinements suite à de gros orages, chutes de neige inhabituelles en quantité), la commune peut être amenée à intervenir sur ces chemins ruraux.

Il ne faut pas considérer ces interventions comme régulières mais exécutées dans l'esprit de rendre une aide, comparable au service que peuvent se rendre des voisins ou amis. Bien noter que ces interventions n'ont donc pas de caractère répétitif.

CHEMIN D'ACCES A LA MAISON AU LIEUT DIT « FULTIN »

Tout d'abord, Mr Fasquel, technicien au sein du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est venu présenter le projet de la réalisation du chemin forestier d'accès au massif du Felletin ainsi que son possible financement à hauteur de 80% par l'Europe et la Région.

Ce chemin d'accès serait réalisé en empruntant un chemin rural limitrophe des Communes de Saint-Julien-Molhesabate et Le Monestier.

Les deux communes sont sollicitées pour prendre en charge à répartir entre elles le financement à hauteur des 20% restants. Ce qui représenterait une somme de 5 175 euros hors taxes pour St-Julien et 4 225 euros hors taxes pour Le Monestier.

Après les explications de Mr Fasquel et l'échange avec l'ensemble du conseil municipal, ce dernier s'est prononcé par vote à bulletin secret sur la participation financière de la Commune.

Le résultat du vote est le suivant : 9 ont voté pour, 1 contre et 1 abstention.

La réalisation de ce projet permettrait, d'une part, de faciliter l'accès et l'exploitation du massif forestier du Felletin dont le potentiel forestier et le patrimoine naturel de biodiversité sont avérés, et d'autre part, d'améliorer la mise en valeur touristique des lieux. C'est donc une volonté de développement global du territoire commun aux deux communes qui est validée par le vote.

ECO-POINT LA CHALENCONNIERE :

Le SITCOM en charge de la gestion des déchets pour notre territoire, a écrit à la commune avant l'été pour demander la récupération des trois bacs de l'éco-point de la Chalენconniere qui, après un an d'utilisation, montre statistiques à l'appui une sous-utilisation notoire. Il est précisé que la commune dispose déjà de deux éco-points (La Bielle et le Pont de Chirat) et que sur les communes voisines, il en existe une demi-douzaine. Le SITCOM aurait besoin de récupérer ces bacs pour les installer dans une zone plus utile de la communauté de communes.

Par ailleurs, ces bacs ont été renversés par les récentes rafales de vent et leur contenu a été éparpillé au sol.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le maintien ou non de ces éco-points : 7 pour, 2 non, 2 abstentions. Les motivations des partisans du maintien étant : de l'argent a été dépensé par la commune pour cet éco-point supplémentaire et les habitants proches qui, au départ n'avaient rien demandé, ont pris l'habitude de l'utiliser et souhaitent le conserver.

Reste que des dépenses supplémentaires vont devoir être envisagées pour résoudre le problème de l'exposition aux vents.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2019

Accord du conseil municipal pour prendre en compte des dépenses imprévues au budget annexe 2019 de l'eau potable :

- un réducteur de pression pour l'alimentation de La Frache-La Chalენconniere pour 4 830.29 € HT.
- des frais supplémentaires d'installation de matériel et outillage de comptage sur les réseaux d'eau potable en lien avec le diagnostic eau potable (mis 11 801.82 € HT sur budget et dépenses réelles 12 275.03 € HT).
- deux factures d'eau 2016 et 2017 annulées sur exercices antérieurs au nom de Monsieur Riche Hugues « La Frache » décédé refaites au nom de sa veuve Madame Riche Béatrice.

Au budget 2019 de la Commune : pour les frais d'illuminations de l'Eglise et de la Mairie mis 3000 € TTC au budget alors que le devis des Ets Fraisse est de 4 884 € TTC

FONDS DE CONCOURS – VOIRIE-BATIMENT-INFRASTRUCTURES-EQUIPEMENTS 2018-2020

Le conseil municipal sollicite l'attribution du fonds de concours d'un montant de 55 122.08 euros (soit 50 % du montant des travaux TTC) auprès de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon concernant des travaux d'investissement réalisés en 2019 sur les voiries communales et bâtiments communaux d'un total de 110 244.16 € TTC

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN DEBUT D'ANNEE 2020

Le conseil municipal donne accord pour le règlement de factures d'investissement présentées début 2020 dans une enveloppe maximum de 25% des crédits ouverts lors du budget investissement 2019 et ce, avant le vote du budget en mars/avril 2020

LEGS A LA COMMUNE DE MADAME LEGAT MARIE LOUISE

Me Legat fait un legs à la commune de Saint Julien Molhesabate à hauteur de 1000 euros notamment pour le chauffage de l'église.

ADRESSAGE

Le projet arrive dans sa phase terminale : les noms de voirie sont pratiquement finalisés. Reste une question concernant la petite route qui traverse le village de Coirolles. Une fois ce point résolu, la commande des numéros et des plaques de voirie sera lancée. Installation début d'année 2020. Il est précisé que les habitants se verront remettre gratuitement leur plaque qu'ils devront fixer eux-mêmes à l'emplacement de leur choix.

AIRE DE CAMPING CAR

Entièrement financé par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, cette aire sera située sur le parking de la maison du suc, bénéficiant ainsi d'un agréable point de vue sur la commune. Il sera doté de trois emplacements, de facilités pour prendre de l'eau et évacuer les eaux usées. Cela nécessitera une tranchée qui se raccordera sur les réseaux de la rue du Lavoir (rue principale du Bourg). Les travaux devraient être réalisés prochainement.

BULLETTIN MUNICIPAL

Laura Trescarte a regroupé tous les articles écrits par elle-même et quelques membres du conseil avant l'envoi à l'éditeur pour une réception et une distribution à la fin janvier 2020.

REPAS ET COLIS DES AINES

Le repas des aînés a eu lieu le samedi 30 novembre 2019, il a été confectionné à base de produits italiens de Walter Mazza. Pour ceux qui ne pourront pas se rendre au repas, un colis réalisé par Marielle Pauchon et Walter Mazza sera distribué.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET PREVISIONS BUDGET 2020.

Illuminations église, l'entreprise Fraisse est venue mettre des illuminations sur la façade de la mairie ainsi que sur le clocher de l'église. Une nacelle plus importante est prévue pour terminer l'éclairage de l'église.

Travaux ex-pizzeria : bois démonté côté angle cuisine seulement, M Fortunier doit enlever son matériel, en attente des devis pour inscription au budget 2020

Réparation fuites chéneaux maison des sœurs, mairie, maison du suc (on signale dans le public une lauze tombée du toit de l'Eglise)

QUESTIONS DIVERSES

Etude des centres bourgs : Gilles Cibert fait part de la tenue d'une dernière réunion au sein du siège de la communauté de communes le mardi 17 décembre de 9h00 à 10h00. Tous les membres du conseil sont conviés.

Reportage radio sur la commune : Gilles Cibert a eu contact avec un journaliste radio qui serait présent le 18 décembre pour rencontrer des acteurs économiques de la commune.

Maison des sœurs : Gilles Cibert a eu un contact pour créer un projet d'accueil pour des séjours de remise en forme de personnes sortant de longs parcours de soins. Cet opérateur cherche un lieu calme, dans un environnement sain et naturel. Un dossier de présentation de la commune et du bâtiment va être envoyé dans les prochains jours.

Illuminations bourg : Laura Trescarte demande à compléter les guirlandes du sapin.

Des tas de pouzzolane seront déposés par la Commune aux points critiques des villages

Mireille Bousquet : réunion bibliothèque (association au fil des pages) samedi 7 décembre à 11 h ouverte à tous, changement des permanences en hiver : bibliothèque ouverte tous les dimanches de 9h30 à 11h en salle polyvalente, 0.50 € pour le café ou boissons du dimanche matin (gestion par l'association au fil des pages), M. le Maire propose que la commune prenne en charge les frais du café du dimanche matin. Mireille Bousquet ne l'accepte pas.

Branches à couper entre Martin et Malatray pour permettre le passage du tracteur de déneigement communal

Dossier licence IV en cours d'étude par Marielle Pauchon qui fera le point au prochain conseil

Mme Trescarte demande le bilan dépenses/recettes des gîtes 2019 pour le prochain conseil, les deux lignes téléphoniques des gîtes sont en cours de résiliation. Mireille Bousquet propose d'établir une carte provisoire d'accès à la bibliothèque pour les clients des gîtes .

Projet d'amélioration de la salle commune de l'ex-musée pour un gîte de groupe avec cuisine (à l'étude)

Le bilan de la location des salles communales 2019 sera fait au projet conseil

Travaux à prévoir sur pont qui se déchausse au lieu-dit Mathon, frais à partager avec la commune de Montregard car le chemin dessert une propriété bâtie située sur Montregard

Vœux de la commune le dimanche 05 janvier 2020 après la cérémonie religieuse en salle polyvalente

Prochain conseil municipal en janvier 2020, prévoir en amont les devis à présenter pour établir le budget

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le conseil à 23h45.